

Interview

Agefos PME EGD Ageformat : le partenaire formation des entreprises de la branche



Pauline STERN a succédé à Martine PENWARDEN depuis le 1^{er} janvier 2017 à la direction de l'établissement de gestion dédié (EGD) Ageformat. Diplômée d'une école de commerce et âgée de 36 ans, elle a rejoint en 2005 ce qui était alors l'OPCA (organisme paritaire collecteur agréé) Ageformat. Elle nous parle de ses nouvelles fonctions et des missions de l'établissement en matière de formation.

Pour ceux de la profession qui ne vous ont pas encore croisé, qui êtes-vous ?

>>> **P-S :** Je suis originaire de la Loire-Atlantique. J'ai intégré l'organisme paritaire collecteur agréé Ageformat fin 2005, alors toute jeune diplômée d'Audencia Business School (Ecole supérieure de commerce de Nantes). J'ai collaboré près de 11 ans avec Martine PENWARDEN en travaillant notamment des sujets internes liés à l'informatique, à la gestion, au traitement des données. Lors de l'importante réforme de novembre 2009, j'ai participé à tous les travaux qui ont eu pour conséquence le rapprochement d'Ageformat avec l'AGEFOS PME. Pour rappel l'OPCA Ageformat n'atteignait pas le seuil de collecte requis pour conserver son agrément. Une période de tuilage technique et politique, auprès de Martine PENWARDEN, m'a permis ensuite de reprendre dans les meilleures conditions la responsabilité d'une équipe constituée de 12 personnes qui conseillent les entreprises et gèrent leurs dossiers.

Qu'est-ce que l'EGD Ageformat ?

>>> **P-S :** C'est l'établissement qui assure la collecte et la gestion des fonds de la formation professionnelle et de la taxe d'apprentissage au sein d'Agefos PME. L'EGD Ageformat est l'interlocuteur des entreprises de la branche SDLM (entreprises de maintenance, de distribution et de location des matériels agricoles, BTP, de manutention et de motoculture de plaisance) en matière de financement des formations. Il est chargé d'appliquer la politique de formation définie par les partenaires sociaux. Il bénéficie de liens forts tissés avec les instances et les entreprises depuis plus de 40 ans. Depuis janvier 2012, il fonctionne au sein d'Agefos PME avec plus de 6000 entreprises adhérentes au titre de la formation professionnelle qui se répartissent en 4500 TPE (très petites entreprises) de moins de 11 salariés et 1500 de plus de 11 salariés.

Comment est-il organisé ?

>>> **P-S :** Sous la responsabilité du Conseil d'Administration d'Agefos PME, l'EGD Ageformat applique les décisions de la section paritaire professionnelle où siègent 10 membres issus des organisations syndicales de salariés et d'employeurs (DLR – syndicat des distributeurs loueurs et réparateurs et SEDIMA). La section se réunit 2 fois par an, elle met en oeuvre la politique de formation de labranche. Il existe aussi une commission paritaire de suivi qui est une émanation de la section paritaire professionnelle. Elle compte 4 membres qui se réunissent mensuellement pour contrôler la gestion des fonds de formation, examiner les dossiers et valider leur prise en charge.

Quels enjeux pour l'EGD Ageformat ?

>>> **P-S :** De nouvelles missions ont été instaurées par la réforme de 2014 qui a vu la quasi disparition des obligations fiscales au titre du plan de formation des entreprises de plus de 10 salariés. Nos sujets d'actualités concernent l'accompagnement des organismes de formation dans leur mise en conformité, puis l'optimisation et la simplification des informations à destination des entreprises adhérentes afin de faciliter la prise en charge de leurs dossiers. Pour ce qui est des projets futurs, ils dépendront en partie de ce que le gouvernement va impulser

dans les mois à venir, notamment dans le cadre de la nouvelle réforme de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage qui devrait voir le jour à l'été 2018. Muriel PENICAUD, la ministre du Travail, a annoncé que des concertations allaient s'ouvrir très prochainement.

Dans le cadre cette réforme 2018, comment comptez-vous accompagner vos adhérents ?

>>> **P-S :** L'EGD Ageformat, en lien constant avec les représentants de la branche, a toujours su s'adapter pour éviter toute rupture de services et c'est un atout. Nous sommes également à l'écoute des partenaires sociaux pour les accompagner dans la définition de la politique de formation de la branche, qui devra tenir compte des évolutions technologiques, numériques et organisationnelles qu'elle connaît ou va connaître.

6000 entreprises adhèrent à l'EGD Ageformat, 4500 TPE de - de 11 salariés, 1500 de + de 11 salariés.

Quel est le type de financement le plus utilisé par les distributeurs ?

>>> **P-S :** C'est la contribution conventionnelle qui participe au financement de plus de 60 % des actions de formation. En effet sur notre collecte globale annuelle qui s'élève à près de 32 M€, la contribution conventionnelle représente 12 M€. Viennent ensuite la professionnalisation et le compte personnel de formation qui financent les formations certifiantes ou diplômantes.

Quel conseil pourriez-vous donner aux dirigeants pour la gestion de leurs dossiers ?

>>> **P-S :** Il est évident mais toujours difficile à mettre en oeuvre, c'est d'anticiper les besoins et de nous les transmettre bien avant la date fatidique de fin d'année (31 décembre). Ceci nous permet d'améliorer le traitement des dossiers et de mieux trouver la ou les solution(s) optimale(s) de financement.

Quel regard portez-vous sur l'attractivité des métiers de la branche auprès des jeunes ?

>>> **P-S :** C'est vrai que la question de l'attractivité des métiers de la branche, de la formation des jeunes et des demandeurs d'emplois reste un axe prioritaire. Depuis 2 ans, l'EGD Ageformat est collecteur de la taxe d'apprentissage et les fonds versés permettent à la branche de poursuivre ses actions de promotion à destination des jeunes et en faveur de ses métiers. C'est pourquoi il est fondamental que les entreprises se mobilisent et versent la taxe d'apprentissage auprès de nos services.

Votre ressenti après 6 mois passés à la tête de l'EGD Ageformat ?

>>> **P-S :** C'est un bel outil au service de la formation et exclusivement dédié aux entreprises de la branche, avec une équipe professionnelle très attachée à assurer aux entreprises un service de qualité, et à maintenir un relationnel remarquable avec les instances paritaires. C'est motivant pour relever de nouveaux défis à destination de la branche SDLM.



Composition de la commission paritaire de suivi

Mario LERICHE (représentant collège salariés)	Président
Gérard LEVIEILLE (représentant collège employeurs DLR)	Vice-Président
Claudia MICARD (représentante collège employeurs SEDIMA)	Trésorier
Jean-Claude RENAULT (représentant collège salariés)	Trésorier Adjoint



Logiciel de caisse - Libre Service



www.eti-online.fr

Votre ERP
en version CLOUD et FULLWEB

COMPATIBLE AVEC



*Obligatoire à partir du 1^{er} Janvier 2018
Service Commercial : commercial@eti.eu ou 05.65.757.757



l'utilisation d'un logiciel et système de caisse sécurisés :
Article 88 de la loi de finances 2016*

Travaux publics

Motoculture